

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 1 aout 2022, à 19 h, dans la salle habituelle, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc et Gérald Genest. Monsieur Grant Baergen agit comme greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
 - a) Séance ordinaire du 4 juillet 2022
 - b) Séance extraordinaire du 18 juillet 2022
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion :
 - a) Règlement 2022-739 règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide postpandémie Covid 2022 pour les entreprises affectées par la crise sanitaire pour certains secteurs d'activité de la Municipalité de Chambord
- 7) Administration :
 - a) Règlement 2022-738 règlement décrétant un emprunt et une dépense de deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) pour le raccordement du secteur est de Chambord avec la ville de Desbiens, phase 1
- Adoption
 - b) Entretien des chemins privés – transfert du montant alloué au chemin du Domaine-du-Marais
- 8) Voirie et sécurité publique :
- 9) Hygiène du milieu :
- 10) Finance :
 - a) Modification d'arrêt-balle terrain de baseball – mandat
 - b) Remplacement de clôture – mandat
 - c) Acquisition de cabanon – mandat
 - d) Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
 - e) Rapports financiers
 - f) Approbation de factures et paiements
 - g) Radiation de factures
 - h) Comptes à payer
 - i) Services de coaching – mandat
 - j) Étude de la qualité de l'eau souterraine CERM – mandat
 - k) Dons et commandites
- 11) Santé et bien-être :

- 12) Urbanisme :
- 13) Loisirs et culture :
- 14) Affaires spéciales :
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil :
- 16) Correspondance :
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 08-243-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lise Noel, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

RÉSOLUTION 08-244-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 08-245-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUILLET 2022

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par madame Julie Girard-Rondeau qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-739 règlement décrétant l'établissement d'un programme d'aide postpandémie Covid 2022 pour les entreprises affectées par la crise sanitaire pour certains secteurs d'activité de la Municipalité de Chambord. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

RETRAIT DE MONSIEUR LE CONSEILLER GÉRALD GENEST

Monsieur le conseiller Gérald Genest se retire de la table du conseil considérant avoir un conflit d'intérêts dans le prochain point traitant concernant l'adoption du règlement 2022-738-règlement décrétant un emprunt et une dépense de 235 435 \$ pour le raccordement du secteur Est de Chambord avec la Ville de Desbiens, phase 1.

RÉSOLUTION 08-246-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-738 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (235 435 \$) POUR LE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS, PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens et la Municipalité de Chambord désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 10-283-2021 le 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord désire amorcer la première phase du projet de raccordement visant de fournir les services d'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées aux résidents du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les services nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, pour l'adoption du règlement 2022-738 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 4 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet dudit règlement a été remise à l'ensemble des membres du conseil le 4 juillet 2022 et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée sont mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement 2022-738 règlement décrétant un emprunt et une dépense de deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) pour le raccordement du secteur est de chambord avec la ville de Desbiens, phase 1, tel qu'il a été présenté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

RÈGLEMENT 2022-738

INTITULÉ: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (235 435 \$)

POUR LE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS, PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens et la Municipalité de Chambord désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 10-283-2021 le 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord désire amorcer la première phase du projet de raccordement visant de fournir les services d'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées aux résidents du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les services nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le règlement 2022-738 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Chambord décrète l'octroi des services professionnels nécessaires afin de voir à la réalisation de la première phase du raccordement du secteur est de Chambord avec la Ville de Desbiens selon l'estimation budgétaire des coûts datée du 11 avril 2022 et dont le montant total est estimé à deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) incluant les frais, les taxes et les imprévus, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil de la Municipalité de Chambord autorise une dépense d'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions mentionnées à l'article 2, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Chambord autorise un emprunt d'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille quatre cent trente-cinq dollars (235 435 \$) sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les résidents du secteur EST de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « B ».

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

L'article 5 du présent règlement sera révisé et une taxe spéciale à l'ensemble des contribuables sera établie suivant la réalisation des travaux, phase 2 du projet.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le maire,

Le greffier-trésorier

Luc Chiasson

Grant Baergen

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE
CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COUTS
11 AVRIL 2022 ET AJUSTÉE LE 1^{ER} AOUT 2022

PRÉSENTÉ PAR GRANT BAERGEN, DIRECTEUR-
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER,
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Mandat	Firme	Montant approximatif excluant les taxes
Soutien technique	MRC du Domaine- du-Roy	8 000 \$
Relevés Terrains	MRC du Domaine- du-Roy	4 000 \$
Caractérisation écologique	Groupe AGIR	5 250 \$
Études Géotechniques	Groupe GEOS	69 575 \$
Caractérisation Archéologique	Subartik	10 900 \$
Ingénierie préliminaire et détaillée	Stantec	82 275 \$
Caractérisation hydrogéologique des secteurs Domaine du Marais, Domaine Norois et Pointe au Tremble	UQAC	15 000 \$
SOUS-TOTAL		195 000 \$
Imprévus (15 %)		29 250 \$
Taxes nette (4.9875 %)		11 185 \$
SOUS-TOTAL		235 435 \$

ANNEXE B

RÉSIDENCES DU SECTEUR EST DE CHAMBORD

Matricule	Adresse
1766 91 7274	163, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 27 2697	41, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 29 3898	103, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 4978	155, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 8645	145, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 5482	127, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 7568	123, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 8956	119, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 1123	139, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 2412	135, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 3700	131, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 0045	115, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 1130	111, chemin de la Pointe-aux-Trembles

Matricule	Adresse
1765 07 3225	163, Domaine-Norois
1765 17 0776	153, Domaine-Norois
1765 17 2282	149, Domaine-Norois
1765 17 3588	147, Domaine-Norois
1765 17 4994	143, Domaine-Norois
1765 18 6301	141, Domaine-Norois
1765 18 7507	137, Domaine-Norois
1765 18 8712	135, Domaine-Norois
1765 18 9817	133, Domaine-Norois
1765 28 0822	131, Domaine-Norois
1765 28 1928	129, Domaine-Norois
1765 28 3034	125, Domaine-Norois
1765 28 4139	123, Domaine-Norois
1765 28 5345	121, Domaine-Norois
1765 28 6651	117, Domaine-Norois
1765 28 7957	115, Domaine-Norois
1765 28 9319	116, Domaine-Norois
1765 28 9357	113, Domaine-Norois
1765 38 0167	109, Domaine-Norois
1765 38 1273	107, Domaine-Norois
1765 38 1932	110, Domaine-Norois
1765 38 2579	105, Domaine-Norois
1765 38 3138	108, Domaine-Norois
1765 38 4444	106, Domaine-Norois

Matricule	Titre
1665 13 0538	3, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 2138	5, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 3738	9, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 5167	13, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 8055	17, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 9558	21, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 0962	23, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 2563	25, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 3969	29, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 5275	31, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 6481	33, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 7785	35, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 9288	39, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 0790	41, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 2293	45, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 3594	47, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 3621	49, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 50069	51, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 6414	53, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 7722	55, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 9037	57, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 0739	61, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 2250	63, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 3757	67, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 5162	71, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 6567	73, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 7973	75, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 9479	79, chemin du Domaine-du-Marais
1665 54 0885	81, chemin du Domaine-du-Marais
1665 32 7384	85, chemin du Domaine-du-Marais
1665 54 3696	87, chemin du Domaine-du-Marais
1665 55 5203	91, chemin du Domaine-du-Marais
1665 55 8317	95-99, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 1330	103, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 2939	107, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 4846	111, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 6354	115, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 7258	117, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 8162	119, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 9466	121, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 1069	125, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 2980	133, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 5488	139, chemin du Domaine-du-Marais
1665 76 7500	143, chemin du Domaine-du-Marais
1665 76 9411	149, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 1137	153, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 2846	159, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 3552	161, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 7380	163, chemin du Domaine-du-Marais

RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER GÉRALD GENEST

Monsieur le conseiller Gérald Genest reprend sa place à la table du conseil.

RÉSOLUTION 08-247-2022

ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS – TRANSFERT DU MONTANT ALLOUÉ AU CHEMIN DU DOMAINE-DU-MARAIS

CONSIDÉRANT QUE l'association des riverains du chemin privé Domaine-du-Maraïs prévoit mandater des travaux d'asphaltage l'an prochain afin de voir à l'entretien dudit chemin ;

CONSIDÉRANT QUE l'association demande le transfert du montant alloué par la Municipalité à l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le montant de 2 000 \$ du budget de l'entretien des chemins privés pour l'an 2022 soit transféré à l'an 2023 pour des travaux d'asphaltage au chemin du Domaine-du-Maraïs.

RÉSOLUTION 08-248-2022

MODIFICATION D'ARRÊT-BALLE TERRAIN DE BASEBALL – MANDAT

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Interclotures Cloturex de modifier l'arrêt-balle du terrain de baseball pour un montant maximal de 12 053.63 \$ avant taxes, selon les conditions de la soumission datée du 20 juillet 2022, financé par la Réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique.

RÉSOLUTION 08-249-2022

REMPLACEMENT DE CLÔTURE – MANDAT

Il est proposé par madame Lise Noel, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Interclotures Cloturex de remplacer un côté de la clôture du Parc des enfants à côté de la résidence de 72 rue de la Plaine pour un montant maximal de 2 347.04 \$ avant taxes, selon les conditions de la soumission datée du 29 juillet 2022, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 08-250-2022

ACQUISITION DE CABANON – MANDAT

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Cabanon du Lac de fournir un cabanon pour le terrain de baseball pour un montant maximal de 10 995.00 \$ avant taxes, selon les conditions de la

soumission datée du 20 juin 2022, financé par la Réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique.

RÉSOLUTION 08-251-2022

CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant ;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 8 janvier 2021 (ci-après « Entente ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 4 juillet 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs couts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (« Étude de faisabilité ») ;

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers:

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- **QUE** le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;
- 3- **QUE** le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;
- 4- **QUE** le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :
 - Conversion de 16 luminaires HPS 150W sur route MTQ par des luminaires DEL 54W, au montant de 5 806,24 \$;
 - Conversion de 1 luminaire HPS 250W sur route MTQ par des luminaires DEL 93W, au montant de 383,52 \$;
 - Remplacement de 12 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 364,80 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés ;
 - Remplacement de 6 porte-fusibles simples sur fût municipal (incluant les fusibles), au montant de 538,80 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés ;
 - 14 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 1 043,00 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;
 - 1 câblage (poteau de métal ou béton), au montant de 137,77 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;
 - 1 mise à la terre (poteau béton ou métallique (MALT)), au montant de 137,77 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées ;
 - Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 8 498,24 \$;
 - Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 3 080,50 \$;

- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 3 à 7 ans), au montant de 832,50 \$;
 - Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 7 à 11 ans), au montant de 127,00 \$;
 - Fourniture et installation de 236 plaquettes d’identification, au montant de 2 938,20 \$.
- 5- **QUE** Monsieur Grant Baergen, directeur général et greffier-trésorier, ou Madame Valérie Martel, adjointe à la direction, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l’Annexe 4 de l’Appel d’offres, sous réserve d’adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu’il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l’Appel d’offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;
- 6- **QUE** le conseil est autorisé à déboursier une somme de 102 168.49 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;
- 7- **QUE** la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par un règlement d’emprunt à adopter.

RÉSOLUTION 08-252-2022
RAPPORTS FINANCIERS D’AVRIL A JUIN 2022

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des rapports financiers d’avril à juin 2022.

RÉSOLUTION 08-253-2022
APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les factures et les paiements suivants :

Fournisseurs	Objet	Montant
Environor	Assistance technique	7 381.40 \$
Inter-Cité	Gravier 0 ¾	4 837.97 \$
Luminaire Expert	Poteau extérieur	4 680.63 \$
H20	Assistance technique et réparation de pompe	4 643.91 \$
Univar Solutions	Permanganate de potassium	3 445.67 \$
MRC du Domaine-du-Roy	Service commun d’ingénierie	4 429.38 \$
Station-service G. Gravel	Entretien Chevrolet Colorado	3 681.77 \$
H20	Filtres pour eau potable	4 356.43 \$

RÉSOLUTION 08-254-2022
RADIATION DE FACTURES

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les radiations suivantes :

Radiation :

Matricule	Dossier	Montant
F : 0870-75-0899	Permis : # 2022-168 Facture : # 1004	170.00 \$
F :0770-03-2300	Permis : # 2022-188 Facture : # 1026	170.00 \$
F : 1069-17-7261	Permis : # 2022-146 Facture : # 982	170.00 \$
F´0870-56-8522	Permis : # 2022-187 Facture : # 1025	170.00 \$
F : 1665-76-7500	Permis : # 2022-166 Facture : # 1001	170.00 \$

RÉSOLUTION 08-255-2022
COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 31 juillet 2022, soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s’établissant comme suit :
- Dépenses préautorisées :
 - Comptes payés :
 - Comptes à payer :
 - Crédit de revitalisation

292 557.12 \$

22 878.89 \$

51 974.60 \$
- 2- D’accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 31 juillet 2022 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 08-256-2022
SERVICES DE COACHING – MANDAT

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers de retenir les services de madame Valérie Gagnon de la compagnie Un Psy Coup de Pouce pour offrir un support de coaching à madame Julie Caron, directrice générale, au montant de 150 \$ de l'heure ne pouvant dépasser un montant maximal de 5000 \$ avec taxes et financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 08-257-2022
ÉTUDE DE LA QUALITÉ DE L’EAU SOUTERRAINE CERM – MANDAT

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur Grant Baergen, directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de la Municipalité de Chambord, le document autorisant l’étude de la qualité de l’eau souterraine du Centre d’étude sur les ressources minérales (CERM) de l’Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

RÉSOLUTION 08-258-2022
DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Journée internationale des aînés	20 \$

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu’ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 08-259-2022
CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Lise Noel, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 08-260-2022
FERMETURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 20 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 12 septembre 2022 à 19 h.

Le maire,

Le greffier-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».